

DECLARATION

Certaines rumeurs qui auraient été diffusées par la radio nationale, Radio-Comores, laissent entendre que le Collectif Comores-MasiwaMane (CCMM) serait amené à participer au Groupe de Travail de Haut Niveau mis en place par les diplomates français et comoriens en vue d'accompagner la départementalisation de Mayotte et, en échange du silence de l'Etat comorien, de donner quelques milliers d'euros aux Comores.

Le Bureau du Collectif Comores-MasiwaMane tient à rappeler que :

- cette association loi 1901 a été créée pour réagir contre l'implication de certaines associations de la diaspora comorienne en France dans les discussions qui ont abouti à la signature des Accords franco-comoriens des 4 et 5 avril 2005 et à l'acceptation de l'existence d'une frontière entre Mayotte et ses îles soeurs;

- Cette association n'a cessé depuis l'élection du Président Sambi de mettre en garde le gouvernement comorien contre la poursuite d'une politique de sabotage de l'unité et de l'intégrité territoriale initiée par les différents gouvernements du colonel Azali ;

- Cette association a demandé des audiences auprès du Ministre des Relations extérieures, Ahmed Jaffar et de l'Ambassadeur des Comores en France, Soulimana Mohamed Ahmed, et les a informés, l'année dernière, de la possibilité que la France organise un référendum à Mayotte en 2008 ou en 2009, tous deux ont alors balayé d'un revers de main cette hypothèse en plaidant pour la « real politic » ;

- Cette association n'a cessé de rappeler, en vain, que lorsqu'on dit qu'on défend les intérêts de son pays, ce qui devrait être le cas pour le Ministre des Relations extérieures et l'entourage du Président de la République, on ne peut aliéner une partie de notre territoire pour des besoins économiques ;

- Cette association qui travaille avec d'autres organisations de la société civile depuis sa création en 2005, en particulier avec le Comité Maoré (basé à Ngazidja) et le Groupe de Réflexion sur le Devenir des Comores (basé à Mayotte) ne pourrait participer à un tel comité sans une concertation avec ses partenaires.

Ces considérations laissent clairement comprendre que notre association ne peut pas aller se compromettre dans un tel Groupe dit de Haut rang pour flatter l'ego de certains diplomates comoriens, qui au final aboutira à la reconnaissance par le gouvernement comorien du fait accompli à Mayotte.

Le Collectif Comores-MasiwaMane reste vigilant et rappelle qu'il soutient la démarche de l'Assemblée de l'Union des Comores qui a signifié à l'exécutif et particulièrement au Président Sambi et au Ministre des Relations extérieures, Ahmed Jaffar qu'à propos de la question de l'île comorienne de Mayotte, ils se sont rendus coupables de haute trahison et que tôt ou tard ils auront à en rendre compte à la justice comorienne.

Le Bureau du Collectif Comores-MasiwaMane

Le 1^{er} juin 2008